

Le jugement en appel est pour le 4 juin, soyons nombreux !

[Tract CFDT Procès du 2 juin.](#)

Dans un article de Voix de Sud de novembre 2007 et dans un communiqué du 27 janvier 2009, SUD Culture Solidaires vous avait informé du procès intenté par la Direction Nationale de la CFDT contre Michel, fondateur et metteur en scène de la Compagnie Jolie Môme et Ludovic, animateur du webmedia alternatif : www.hns-info.net ; Condamnés le 22 janvier 2009 à 2000 euros d'amende avec sursis et 1 euro symbolique de dommages et intérêts à verser à la CFDT, Michel et Ludovic avaient décidé immédiatement de faire appel.

Le jugement en appel se déroulera le 4 juin à 13h à la cour d'appel du Palais de Justice de Paris – Métro Cité.

Parce que nous refusons la criminalisation de certaines formes d'action syndicales, telle l'occupation de locaux, SUD Culture Solidaires renouvelle son soutien aux « inculpés » et vous invite à venir nombreux.

Lisez ci-dessus le tract Sud Culture Solidaires « La Direction Nationale de la CFDT a intenté un procès contre des travailleurs en lutte » du 2 juin 2010.